

# Glossaire

**Alphabétisme.** Selon la définition qu'en a donnée l'UNESCO en 1958, il s'agit de la capacité qu'a un individu de lire et d'écrire, en le comprenant, un énoncé simple et bref en rapport avec sa vie quotidienne. Depuis lors, le concept d'alphabétisme a évolué et couvre maintenant plusieurs domaines de compétences, conçus chacun selon une échelle définissant différents degrés de maîtrise et répondant à différentes finalités.

**Classification internationale type de l'éducation (CITE).** Système de classification destiné à permettre de rassembler, compiler et mettre en forme des statistiques et des indicateurs comparables de l'éducation, tant dans les différents pays qu'à l'échelon international. Créé en 1976, ce système a été révisé en 1997 (CITE 97).

**Dépenses publiques d'éducation.** Ensemble des dépenses courantes et des dépenses d'équipement consacrées à l'éducation par les autorités locales, régionales et nationales, y compris les municipalités. Les contributions des ménages ne sont pas prises en compte. L'expression couvre les dépenses publiques relatives aux établissements publics comme aux établissements privés.

**Éducation de base.** Ensemble des activités éducatives se déroulant dans différents environnements (formels, non formels et informels) qui visent à répondre aux besoins éducatifs fondamentaux. Dans le Cadre d'action de Dakar, l'éducation de base désigne le programme de l'EPT au sens large. De même, les classifications types du CAD de l'OCDE et celles qui sont utilisées dans le domaine de l'aide font appel à une définition englobant l'éducation de la petite enfance, l'enseignement primaire et les compétences fondamentales nécessaires à la vie courante pour les jeunes et les adultes, en particulier l'alphabétisme. Selon la Classification internationale type de l'éducation (CITE), l'éducation de base comprend l'enseignement primaire (première phase de l'éducation de base) et le premier cycle de l'enseignement secondaire (deuxième phase).

**Éducation d'équivalence.** Programmes essentiellement destinés aux enfants et aux jeunes qui n'ont pas eu accès à l'enseignement primaire/l'éducation de base formels ou ont abandonné leur scolarité à ce niveau. Ces programmes visent généralement à dispenser un enseignement équivalent à l'enseignement primaire/l'éducation de base formels.

**Éducation et protection de la petite enfance (EPPE).** Programmes offrant aux enfants, outre des soins, un ensemble structuré et systématique d'activités d'apprentissage dans le cadre d'un établissement formel (préprimaire, ou CITE 0) ou d'un programme

de développement non formel destiné aux enfants. Les programmes d'EPPE sont ordinairement conçus pour les enfants âgés de 3 ans et plus, et comprennent des activités d'apprentissage organisées d'une durée moyenne correspondant au moins à 2 heures par jour pendant 100 jours par an.

**Éducation non formelle.** Activités d'apprentissage ordinairement organisées en dehors du système éducatif formel. Cette expression est en général opposée à celles d'éducation formelle et d'éducation informelle. Dans différents contextes, l'éducation non formelle englobe les activités éducatives consacrées à l'alphabétisation des adultes, à l'éducation de base des enfants et des jeunes non scolarisés, à l'acquisition de compétences nécessaires dans la vie courante et de compétences professionnelles, ainsi qu'à la culture générale.

**Enfants non scolarisés.** Enfants de la tranche d'âge correspondant officiellement à l'enseignement primaire et qui ne sont inscrits ni dans une école primaire, ni dans une école secondaire.

**Enseignement et formation techniques et professionnels (EFTP).** Programmes principalement destinés à préparer les élèves ou les étudiants à intégrer directement un métier ou une branche professionnelle (ou une catégorie de professions ou d'activités professionnelles).

**Enseignement préprimaire (niveau 0 de la CITE).** Programmes qui se situent au stade initial de l'instruction organisée et qui sont essentiellement destinés à préparer de très jeunes enfants, âgés d'au moins 3 ans, à un environnement de type scolaire et à ménager une transition entre la famille et l'école. Diversement appelés éducation de la prime enfance, puériculture, éducation préscolaire, maternelle, jardin d'enfants ou éducation de la petite enfance, ces programmes constituent la composante la plus formelle de l'EPPE. À l'issue de ces programmes, les enfants poursuivent leur éducation au niveau 1 de la CITE (enseignement primaire).

**Enseignement primaire (niveau 1 de la CITE).** Programmes le plus souvent conçus sur la base d'une unité ou d'un projet destiné à donner aux élèves une bonne éducation de base en lecture, écriture et mathématiques ainsi que des connaissances élémentaires dans d'autres matières telles que l'histoire, la géographie, les sciences exactes et naturelles, les sciences sociales, les arts plastiques et la musique.

**Enseignement secondaire (niveaux 2 et 3 de la CITE).** Programme comprenant les premier et deuxième cycles

de l'enseignement secondaire. Le premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2) est généralement destiné à prolonger les programmes de base du primaire, mais ce niveau d'enseignement est d'ordinaire plus axé sur les disciplines enseignées et exige des enseignants plus spécialisés dans chaque matière. La fin de ce cycle coïncide fréquemment avec celle de la scolarité obligatoire. Dans le deuxième cycle du secondaire (CITE 3), qui est dans la plupart des pays la phase finale de l'enseignement secondaire, l'enseignement est souvent, et plus encore qu'au niveau 2, organisé par discipline et les enseignants doivent habituellement posséder un diplôme plus élevé ou plus spécialisé que ceux du niveau 2.

#### **Enseignement supérieur (niveaux 5 et 6 de la CITE).**

Programmes dont le contenu éducatif est plus approfondi que celui des niveaux 3 et 4 de la CITE. Le premier cycle de l'enseignement supérieur (niveau 5 de la CITE) comporte un niveau 5A dont les programmes, en grande partie à caractère théorique, sont destinés à assurer des qualifications suffisantes pour être admis à suivre des programmes de recherche avancés ou à exercer une profession exigeant de hautes compétences, et un niveau 5B dont les programmes ont en général une orientation plus pratique, technique et/ou professionnelle. Le second cycle de l'enseignement supérieur (niveau 6 de la CITE) comprend des programmes consacrés à des études approfondies et à des travaux de recherche originaux et débouchant sur l'obtention d'un titre de chercheur hautement qualifié.

**Espérance de vie à la naissance.** Nombre théorique d'années que vivrait un nouveau-né si les taux de mortalité par âge observés au moment de sa naissance restaient constants tout au long de sa vie.

**Espérance de vie scolaire.** Nombre probable d'années qu'un enfant ayant l'âge d'entrer à l'école est appelé à passer dans le système scolaire et universitaire, y compris les années de redoublement. Il s'agit de la somme des taux de scolarisation par âge dans l'enseignement primaire, secondaire, postsecondaire non supérieur et supérieur. Une espérance de vie scolaire peut être calculée pour chaque niveau d'enseignement, y compris l'enseignement préprimaire.

**Indice de l'EPT relatif au genre (IEG).** Indice composite mesurant la parité entre les sexes dans la participation totale à l'enseignement primaire et secondaire ainsi que dans l'alphabétisation des adultes. L'IEG est la moyenne arithmétique des indices de parité entre les sexes des taux bruts de scolarisation dans le primaire et dans le secondaire et du taux d'alphabétisme des adultes.

**Indice de parité entre les sexes (IPS).** Rapport entre la valeur d'un indicateur donné correspondant au sexe féminin et celle correspondant au sexe masculin (ou rapport inverse

dans certains cas). Un IPS égal à 1 indique la parité entre les sexes ; un IPS supérieur ou inférieur à 1 indique une disparité en faveur d'un sexe ou de l'autre.

#### **Indice du développement de l'éducation pour tous (IDE).**

Indice composite visant à mesurer les progrès d'ensemble de l'EPT. À l'heure actuelle, il intègre les 4 objectifs de l'EPT les plus aisément quantifiables : l'enseignement primaire universel, mesuré par le taux net ajusté de scolarisation dans le primaire ; l'alphabétisation des adultes, mesurée par le taux d'alphabétisme des adultes ; la parité entre les sexes, mesurée par l'indice de l'EPT relatif au genre (IEG) ; et la qualité de l'éducation, mesurée par le taux de survie en 5<sup>e</sup> année du primaire. La valeur de l'IDE est la moyenne arithmétique des valeurs observées pour ces 4 indicateurs.

**Nouveaux inscrits.** Élèves inscrits pour la première fois dans un niveau d'enseignement donné. Le nombre des nouveaux inscrits est la différence entre l'ensemble des élèves scolarisés en 1<sup>re</sup> année dans le niveau d'enseignement considéré et le nombre des redoublants.

**Parité de pouvoir d'achat (PPA).** Ajustement du taux de change tenant compte des différences de prix entre pays afin de permettre les comparaisons internationales de la production et des revenus en termes réels.

**Population d'âge scolaire.** Population de la tranche d'âge correspondant officiellement à un niveau d'enseignement donné, scolarisée ou non.

**Prix constants.** Prix d'un article déterminé ajustés pour éliminer l'effet global de l'évolution générale des prix (inflation) depuis une année de référence donnée.

**Produit intérieur brut (PIB).** Valeur de l'ensemble des biens et services finals produits dans un pays au cours d'une année (voir aussi « Produit national brut »).

**Produit national brut (PNB).** Ancienne dénomination du revenu national brut.

**Rapport élèves/enseignant (REE), ou taux d'encadrement.** Nombre moyen d'élèves par enseignant dans un niveau d'enseignement donné.

**Rapport élèves/enseignant formé.** Nombre moyen d'élèves par enseignant formé dans un niveau d'enseignement donné.

**Redoublants.** Nombre d'élèves inscrits dans la même année d'études ou dans le même niveau d'enseignement que l'année précédente, exprimé en pourcentage de l'effectif total de cette année d'études ou de ce niveau.

**Réussite scolaire.** Performance à des tests ou examens standardisés mesurant les connaissances ou les compétences dans une matière spécifique. Cette expression est parfois employée comme indication de la qualité de l'éducation dans un système éducatif ou pour comparer plusieurs écoles.

**Revenu national brut.** Valeur de l'ensemble des biens et services finals produits dans un pays au cours d'une année (produit intérieur brut), majorée des revenus perçus de l'étranger par les résidents et minorée des revenus versés à des non-résidents.

**Taux brut d'admission (TBA).** Nombre total de nouveaux inscrits dans une année donnée de l'enseignement primaire, quel que soit leur âge, exprimé en pourcentage de la population ayant l'âge correspondant officiellement à l'inscription dans cette année d'études.

**Taux brut de scolarisation (TBS).** Nombre total d'élèves ou d'étudiants inscrits dans un niveau d'enseignement donné, quel que soit leur âge, exprimé en pourcentage de la population de la tranche d'âge correspondant officiellement à ce niveau d'enseignement. Le TBS peut dépasser 100 % en raison des admissions tardives ou précoces et/ou des redoublements.

**Taux d'alphabétisme des adultes.** Nombre d'alphabètes âgés de 15 ans et plus exprimé en pourcentage de la population totale de cette tranche d'âge.

**Taux d'alphabétisme des jeunes adultes.** Nombre d'alphabètes âgés de 15 à 24 ans exprimé en pourcentage de la population totale de cette tranche d'âge.

**Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.** Probabilité qu'un enfant de mourir entre sa naissance et son 5<sup>e</sup> anniversaire, calculée pour 1 000 naissances vivantes.

**Taux de mortalité infantile.** Probabilité qu'un enfant de mourir entre sa naissance et son 1<sup>er</sup> anniversaire, calculée pour 1 000 naissances vivantes.

**Taux de participation à la population active.** Part de la population qui a un emploi, ou qui en recherche un, en proportion de la population en âge de travailler.

**Taux de redoublement par année d'études.** Nombre de redoublants dans une année d'études donnée pour une année scolaire donnée, exprimé en pourcentage de l'effectif de cette année d'études pour l'année scolaire précédente.

**Taux de retard de croissance.** Dans une tranche d'âge donnée, proportion des enfants dont la taille par rapport à l'âge est inférieure de 2 à 3 écarts types (retard de

croissance modéré) ou de 3 écarts types ou plus (retard de croissance grave) à la taille médiane de la population de référence établie par le National Center for Health Statistics et l'Organisation mondiale de la santé. Une petite taille par rapport à l'âge est un indicateur de base de la malnutrition.

**Taux de scolarisation par âge.** Nombre des enfants d'un âge ou d'une tranche d'âge donné scolarisés, quel que soit le niveau d'enseignement dans lequel ils sont inscrits, exprimé en pourcentage de la population du même âge ou de la même tranche d'âge.

**Taux de survie par année d'études.** Pourcentage d'une cohorte d'élèves ou d'étudiants inscrits en 1<sup>re</sup> année d'un cycle d'enseignement pendant une année scolaire donnée et qui sont censés atteindre une année d'études donnée, avec ou sans redoublement.

**Taux de transition vers le secondaire.** Nombre de nouveaux inscrits en 1<sup>re</sup> année de l'enseignement secondaire lors d'une année scolaire donnée, exprimé en pourcentage du nombre d'élèves inscrits en dernière année du primaire lors de l'année précédente. Cet indicateur ne mesure que la transition vers l'enseignement secondaire général.

**Taux net ajusté de fréquentation du primaire.** Nombre d'enfants de la tranche d'âge correspondant officiellement au niveau primaire qui fréquentent un établissement primaire ou secondaire, exprimé en pourcentage de la population de cette tranche d'âge.

**Taux net ajusté de scolarisation dans le primaire.** Nombre d'enfants de la tranche d'âge correspondant officiellement au niveau primaire inscrits dans un établissement d'enseignement primaire ou secondaire, exprimé en pourcentage de la population de cette tranche d'âge.

**Taux net d'admission (TNA).** Nombre de nouveaux inscrits en 1<sup>re</sup> année du primaire ayant l'âge correspondant officiellement à l'entrée à l'école, exprimé en pourcentage de la population de cet âge.

**Taux net de fréquentation.** Nombre d'élèves de la tranche d'âge correspondant officiellement à un niveau d'enseignement donné qui fréquentent l'école à ce niveau, exprimé en pourcentage de la population de cette tranche d'âge.

**Taux net de scolarisation (TNS).** Nombre d'élèves inscrits dans un niveau d'enseignement donné et appartenant à la tranche d'âge correspondant officiellement à ce niveau, exprimé en pourcentage de la population de cette tranche d'âge.